



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Direction Départementale des Territoires et
de la Mer

Economie Agricole

Rennes, le 19 JUIN 2019

Monsieur le Président,

Le 25 avril 2019, vous m'avez transmis pour avis l'étude agricole préalable à l'aménagement de la ZAC des FOUGERAIS à SAINT-MALO. Cette étude conclut à des impacts significatifs sur l'économie agricole du territoire, et propose en conséquence des mesures de compensation collective pour réparer ces conséquences négatives.

Consultée par mes soins le 4 juin 2019, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a émis un avis favorable sur les différents points sur lesquels elle devait se prononcer. Je note particulièrement l'effort accompli sur la concertation en amont avec les agriculteurs et les organismes qui les représentent ainsi que la pertinence des mesures de compensation proposées qui apportent une réponse aux problématiques agricoles locales.

Dans ces conditions, je vous informe que j'émet un avis favorable à l'étude produite et aux mesures de compensation agricole collective qu'elle propose.

Cet avis ainsi que l'étude préalable seront publiés sur le site Internet de la Préfecture.

Vous veillerez à informer la CDPENAF de la mise en œuvre de ces mesures et du suivi de leur réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète, et par délégation,
Le Secrétaire Général

Denis OLAGNON

Monsieur Claude RENOULT
Président de SAINT-MALO AGGLOMERATION
6 rue de la Ville Jégu
BP 11
35260 CANCALE